

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 225-01**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 225-01 modifiant le Règlement 225 décrétant des travaux d'infrastructures dans le parc industriel 30/530 ainsi qu'un emprunt de 15 700 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

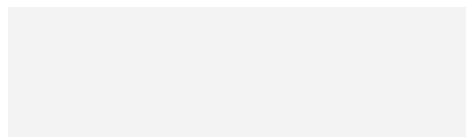
Adoption par le conseil : 19 janvier 2021

Période pour les personnes désirant s'opposer à l'approbation du Règlement : 3 février au 5 mars 2021

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 18 juin 2021

Le règlement mentionné précédemment peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux> ou au Service du greffe et des affaires juridiques situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 30 juin 2021.



Kim V. Dumouchel, avocate
Greffière